

Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire Centre hospitalier de l'Université de Montréal

Au printemps 2005, préoccupés par la situation de parentalité dans un contexte de consommation maternelle de substances psycho actives, des intervenants du Centre des naissances du CHUM, de la DPJ du CJM-IU et des chercheuses de l'Université de Montréal et de l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes ont décidé de mettre en commun leurs efforts, leurs connaissances et leurs compétences pour concevoir une pratique nouvelle, dans le respect et la compréhension de leurs responsabilités respectives.

L'originalité du projet *Main dans la main* réside dans l'intervention précoce de la DPJ (avant même la naissance d'un enfant) et la conjugaison des mandats des deux établissements concernés soit le CHUM et le CJM-IU. Les professionnels s'y retrouvent ensemble pour partager leur expertise et développer un langage, des connaissances, des habiletés, des valeurs et une lecture clinique permettant une évaluation et une prise de décision éclairée quant aux risques en présence.

Le projet mise sur la participation constante des parents dans l'intervention et les prises de décision quant aux mesures de protection à mettre en place. Il soutient le développement des capacités parentales de la mère et du père et enfin, il prône, dans l'intérêt de l'enfant, la continuité des soins et la stabilité des liens.

Résultats observés

Au moment de la mise sur pied du projet on évaluait, un potentiel de recrutement de 25 mères annuellement. Or, pour la première année d'implantation, 36 mères furent référées au projet et 31 ont accepté d'y participer. Pour la seconde année, nous avons eu 31 références et une seule mère a refusé le projet.

Au cours de la deuxième année de l'implantation, sur les 31 cas référés, seulement 28 ont fait l'objet d'un signalement à la naissance. De ce nombre, seulement 24 situations furent retenues par le DPJ au terme de l'évaluation. Plus de 70 % des parents étaient en accord avec les mesures proposées, par conséquent seulement 7 situations ont dû être référées devant la Chambre de la jeunesse, Cour du Québec. Des 28 nouveau-nés signalés, 21 ont pu être maintenus auprès de leurs parents, quatre furent confiés à des membres du réseau des parents et seulement trois furent confiés en famille d'accueil. Ces différents constats démontrent la qualité du partenariat qui s'établit auprès des parents et la mobilisation de ceux-ci dans leurs projets de vie avec leur enfant.

Le projet s'inscrit tout à fait dans le respect des principes fondamentaux de la LPJ amendée.

Possibilité d'exporter le projet dans d'autres institutions

La directrice de la protection de la jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue s'est montrée intéressée à adapter le projet auprès des communautés autochtones qui sont aux prises avec la problématique de toxicomanie. Le C.J. Montérégie s'est également montré intéressé.

À compter de septembre 2009, nous élargissons l'implantation du projet *Main dans la main* à deux autres centres hospitaliers, soit l'Hôpital Ste-Justine et l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont.

Personnes à contacter :

Éric Salois

Directeur de la protection de la jeunesse adjoint
Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire (CJM-IU)
Téléphone : 514 896-3105
Courriel : eric.salois@cjm-iu.qc.ca

Marielle Venne

Chargée de projet – Centre de naissances
Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)
Téléphone : 514 890-8000, poste 35655
Courriel : marielle.venne.chum@ssss.gouv.qc.ca